



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des enseignants de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé

Question écrite n° 24715

Texte de la question

M. Guillaume Peltier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des enseignants de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé. En réponse aux actions menées par les organisations syndicales, M. le ministre de l'agriculture a proposé les 7 mesures suivantes en juillet 2019 : promotion par la voie de la liste d'aptitude des enseignants d'EPS de catégorie 3 en catégorie 2 et 4 ; augmentation de la proportion des concours internes (70 % au lieu de 50 %), avec 47 places en 2020 contre 20 pour la session 2019 ; offre de davantage de disciplines aux concours, spécifiques aux besoins de l'enseignement agricole privé ; mise en place d'une programmation pluriannuelle des concours ; instauration d'un parcours de formation pour les enseignants de catégorie 3 ; mise en place d'un nouveau plan de requalification, sur 3 ans pour 1 400 agents de catégorie 3 ; revalorisation des grilles indiciaires des enseignants de catégorie 3 pour les aligner sur celles des ACEN. Or, le projet de loi de finances 2020 du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ne comprend pas ces deux dernières mesures, pourtant cruciales afin de combler le retard en matière de rémunération et d'évolution de carrière de cette catégorie d'enseignants. Ainsi, il demande au M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, compte tenu de ces éléments, s'il envisage de tenir les deux derniers engagements précités au bénéfice des enseignants de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé.

Texte de la réponse

La situation des agents contractuels de catégorie III est l'un des chantiers prioritaires de l'agenda social du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. À ce titre, les échanges sont réguliers avec les organisations syndicales (OS), en particulier dans le cadre d'un groupe de travail qui traite spécifiquement des mesures du plan d'action proposé en faveur de cette catégorie d'enseignants. Certaines mesures de ce plan d'action sont d'ores et déjà mises en œuvre comme la possibilité pour les professeurs d'éducation physique et sportive recrutés en catégorie III d'accéder par voie de promotion à la catégorie II ou IV (taux de promotion de 15 %), et l'augmentation de la proportion des concours internes par rapport aux concours externes qui sera effective dès la session 2020 (47 places offertes contre 20 en 2019), associée à une programmation pluriannuelle des concours et à l'ouverture de davantage de disciplines spécifiques à l'enseignement agricole privé. En outre, un dispositif de formation obligatoire à la prise de poste et un renforcement du dispositif de préparation aux concours sont discutés dans le cadre d'un sous-groupe de travail associant les OS, les organismes de formation du privé et les fédérations nationales pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2020. À ce titre, la subvention annuelle versée aux fédérations nationales du privé temps plein a fait l'objet fin 2018 d'un versement exceptionnel de 140 000 euros afin de financer la mise en place d'actions de soutien en faveur des enseignants relevant de la catégorie III, notamment en termes de formation. Enfin, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation porte deux mesures au niveau interministériel visant, d'une part, à mettre en place un nouveau plan de requalification pour ces personnels afin de leur permettre d'être reclassés en catégorie II ou IV et, d'autre part, une revalorisation des grilles indiciaires des enseignants de catégorie III. Par amendement en date du 13 décembre 2019, des crédits supplémentaires à hauteur de 2,13 millions d'euros ont été votés par le

parlement au titre de la loi de finances initiale pour 2020. Pour autant, la mise en œuvre de ces deux mesures nécessite de prendre des dispositions législatives sur lesquelles les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est très attaché à la qualité de l'enseignement au sein de l'enseignement agricole et, à ce titre, reste pleinement mobilisé pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur des enseignants de catégorie III.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Peltier](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24715

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10216

Réponse publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1046